

**Pourquoi l'ours doit pouvoir vivre en Suisse**  
Quantité de noms de lieux-dits et de localités en témoignent, de Bärschwil SO à Berneck SG: l'ours a appartenu à notre paysage culturel. Il a cohabité avec nous pendant des siècles. Il fait partie de la faune de notre pays au même titre que le bouquetin, le gypaète, le sanglier ou le cerf. Tous ces animaux avaient disparu il y a une centaine d'années. Ils sont maintenant de retour chez nous, car la loi sur la chasse les protège mieux et leurs habitats naturels se sont améliorés. L'ours aussi est sur le chemin du retour. Souhaitons-lui la bienvenue. On trouve aussi des ours bruns dans des régions d'Europe exploitées de manière intensive et où la population humaine est relativement dense, par exemple en Italie, en Autriche ou en Slovénie. En Suisse aussi, il peut trouver suffisamment de nourriture et des habitats naturels appropriés. Les paysages alpins très boisés sont particulièrement accueillants. En outre, l'Arc alpin constitue un important axe d'expansion d'est en ouest pour les ours - et la Suisse se trouve au beau milieu. Les ours doivent donc pouvoir vivre en Suisse pour survivre dans l'espace alpin. L'ours est une espèce animale protégée par la loi suisse. Un ours ne peut être abattu que dans des cas exceptionnels, lorsqu'il constitue un danger pour l'homme.

## Signalement

**Nom:** ours brun d'Europe (*Ursus arctos arctos*).

**Corpulence:** les mâles mesurent jusqu'à 1,20 m à hauteur d'épaule et pèsent entre 100 et 250kg; les femelles mesurent jusqu'à 0,90m à hauteur d'épaule et pèsent entre 75 et 160kg.

**Espérance de vie:** 25 à 30 ans au maximum.

**Alimentation:** omnivores. Se nourrissent principalement de végétaux, comme des feuilles, baies, fruits, châtaignes, noix. Alimentation animale en complément, par exemple insectes et charognes.

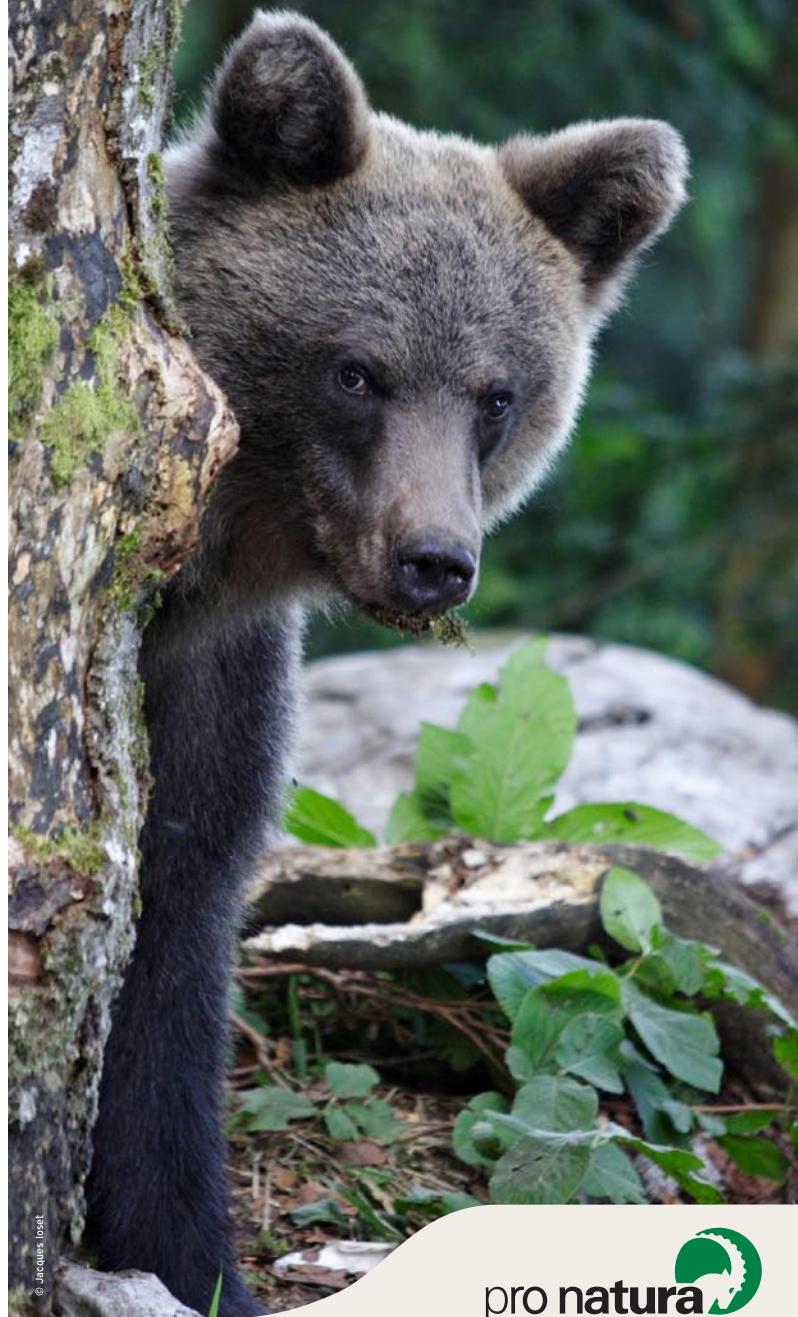
**Reproduction:** maturité sexuelle à 3 ans pour les femelles et 5 ans pour les mâles. Accouplement en été. Naissance en novembre/décembre. 1-3 petits tous les 2-3 ans.

**Son cousin d'Amérique:** Les grizzlis en Amérique du Nord et les ours Kodiak en Alaska sont également des ours bruns, mais ils appartiennent à d'autres sous-espèces. Ils sont beaucoup plus grands et plus lourds. Les ours Kodiak peuvent mesurer jusqu'à 3 m et peser jusqu'à 800 kg. Ces ours se nourrissent aussi différemment. La viande et le poisson constituent une plus grande part de leur alimentation. Ils n'ont jamais été une espèce indigène en Suisse et ne le seront jamais.

**Silhouettes comparées d'un ours d'europe (petite silhouette) et d'un ours kodiak (grande silhouette)**



# L'ours de retour chez lui



# L'ours de retour chez lui



© Jacques Isen

**L'été 2005 a vu l'ours Lumpaz musarder en Engadine et dans le val Münster. Deux ans plus tard, deux jeunes ours mâles gagnent la Suisse depuis l'Italie et passent l'hiver dans les Grisons. Le premier a été abattu au printemps 2008 avec l'autorisation des autorités, l'autre a quitté le pays. Depuis, un ours sillonne les vallées alpines suisses presque chaque été.**

## Pourquoi l'ours revient

L'ours n'a jamais disparu des Alpes italiennes et slovènes. Cependant, seul un petit nombre d'individus ont survécu en Italie. Entre 1999 et 2002, l'Italie a fait capturer dix ours vivant en pleine nature en Slovénie pour les lâcher dans la région de Trente, près de la frontière suisse. Depuis lors, la population d'ours y est en augmentation. De jeunes ours émigrent naturellement de cette région. Tous les ours ayant gagné la Suisse jusqu'à maintenant viennent du Trentin.

## Faut-il avoir peur de l'ours?

Non! «On ne connaît ici aucun cas d'ours ayant blessé ou tué quelqu'un et l'on a raison de dire que l'ours craint et évite l'homme dans la mesure du possible», écrit en 1871 l'inspecteur de la chasse du canton des Grisons, M. Manni. Les ours bruns sont des animaux paisibles et craintifs. Ils évitent de croiser notre chemin. Mais les ours ne sont pas pour autant des peluches. Ce sont des animaux très puissants. Dans les régions où les ours sont nombreux et où ils se sont habitués à trouver des déchets et d'autres sources de nourriture «offertes» par l'homme, des mesures de précaution s'imposent afin d'éviter tout accident.

## Que faire si je traverse une région d'Europe où vivent des ours?

Vous n'avez à prendre des mesures de précaution particulières dans la plupart des régions où vivent des ours en l'Europe, y compris en Suisse. Il va de soi que vous n'abandonnez pas de déchets dans la nature et que vous gardez votre chien sous contrôle ou en laisse.

## Que faire si je vois un ours?

Arrêtez-vous et profitez de votre chance. Il est rare d'apercevoir un ours, et ses apparitions sont généralement fugaces. Ne vous approchez pas de lui. Si l'ours est proche et ne vous a pas encore remarqué, parlez-lui. Vous attirez ainsi son attention sur vous. Ne vous effrayez pas s'il se redresse, c'est seulement pour mieux vous voir. Il choisira alors de battre en retraite. Si vous voyez un jeune ours, sa mère n'est pas loin. Retournez lentement dans la direction d'où vous êtes venu.

## Que faire si je me fais tout de même attaquer par un ours?

Restez étendu à plat ventre et protégez votre nuque avec vos mains. Dans la plupart des cas, les ours ne font que simuler l'attaque, flaient éventuellement leur adversaire avant de s'éloigner.

## Agriculture et apiculture: des problèmes qui ont leurs solutions

Les ours prennent ce dont ils ont besoin pour vivre, ce qui peut poser des problèmes aux apiculteurs et aux agriculteurs. Mais il y a des solutions. Les ruches sont protégées de la convoitise des ours par une clôture électrique. Les chiens de protection éloignent les ours des troupeaux de moutons et de chèvres. Le propriétaire d'un animal d'élevage victime d'un ours est entièrement dédommagé par la Confédération et le canton. Pour que les plantigrades ne prennent pas l'habitude de chercher leur nourriture dans les zones habitées, les déchets sont déposés dans des containers à l'épreuve des ours.



© Raphael Weber  
Ruche avec clôture électrique



© Raphael Weber  
Les chiens de protection gardent les troupeaux

## Davantage d'informations

- «Pro Natura Magazine» spécial 2009 et «Croc'nature» 1/09
- Documentation Ours, préparée à la demande de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, [http://www.kora.ch/pdf/docus/docbr\\_f.pdf](http://www.kora.ch/pdf/docus/docbr_f.pdf)
- «Le Grand retour de l'ours», Cabédita, 2006, J.-P. et Y.-C. Jost

## Contact

Pro Natura, Dornacherstrasse 192, case postale, 4018 Bâle  
Tél. 061 317 91 91, fax 061 317 91 66, [mailbox@pronatura.ch](mailto:mailbox@pronatura.ch)  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)  
Dons à verser sur le compte 40-331-0

© 2011 Pro Natura  
Texte: Urs Tester  
Mise en page: Ritz & Häfliiger Visuelle Kommunikation, Bâle

# Devenez membre de Pro Natura.

**En tant que membre Pro Natura, vous bénéficiez d'entrées gratuites** dans nos **centres**. Vous recevez gratuitement, six fois par an, le « **Magazine Pro Natura** ». Le journal de **Pro Natura pour les enfants « Croc'nature »** est envoyé quatre fois par an aux familles et aux jeunes.

Madame  Monsieur

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Date de naissance  Courriel

Date, signature

## Cotisation par année en CHF

- Membre individuel : 70.-
- Membre famille et couple : 90.-
- Membre senior et rentier AI : 60.-
- Membre junior de moins de 18 ans et en formation jusqu'à 25 ans : 30.-
- Membre à vie : une seule fois 2100.-
- Collectivité : 400.-

**Je souhaite la revue des membres ou des jeunes en**  
 français  allemand

**S'inscrire en ligne :** [www.pronatura.ch/devenir-membre](http://www.pronatura.ch/devenir-membre)

Octobre 2011